Viol collectif à Sevran (93) : jusqu'à 6 ans de prison

09/04/2016 à 18h36

Le verdict est tombé tard dans la nuit de vendredi à samedi. La cour d'assises des mineurs de Bobigny (Seine-Saint-Denis), qui jugeait depuis dix jours quatorze jeunes gens pour le viol d'une mineure à Sevran en 2013, a prononcé des peines de 4 à 6 ans d'emprisonnement contre onze d'entre eux, avec un suivi socio judiciaire de deux années.

Deux accusés arrivés libres à l'audience ont été incarcérés.

L'avocate générale avait requis des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans. Deux acquittements ont été prononcés (conformément aux réquisitions) concernant les jeunes gens renvoyés pour complicité. La plupart des accusés, âgés de 16 à 19 ans au moment des faits, comparaissaient détenus depuis plus de deux ans ans, ils avaient été interpellés peu après les faits.

En décembre 2013, l'adolescente, qui s'était fait voler son portable en attendant un ami dans le quartier Rougemont, avait suivi ceux qui prétendaient l'aider à retrouver son téléphone. Elle s'était retrouvée enfermée dans un squat à la merci de plusieurs adolescents. Les deux plus jeunes qui avaient entre 14 et 16 ans à l'époque, ont déjà été jugés par un tribunal pour enfants, et condamnés à trois et six ans de prison. Les peines ont varié selon l'âge des accusés, mineurs ou non, de leur reconnaissance ou non des faits, des violences commises ou non, ainsi que de leur lien avec la victime. Certains la connaissaient, d'autres pas.

Enfin, une peine de 3 mois de prison avec sursis a été prononcée contre le mineur qui, sur twitter, avait menacé la

jeune fille de lui crever les yeux si elle ne retirait pas sa plainte. (…)

Le Parisien

Merci à **Neuneu.**